

# **L'industrie du livre à l'ère numérique**

**Mémoire présenté au ministère du Patrimoine canadien  
Consultations sur le contenu canadien dans un monde numérique**

Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

Décembre 2016

**ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉDITEURS  
DE LIVRES**

## Table des matières

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Mise en contexte : l'industrie du livre dans le monde numérique .....</b>	<b>6</b>
1.1 Des succès reconnus .....	6
1.2 Des défis connus .....	6
1.3 Numérique ou papier .....	7
<b>2. Être éditeur dans un monde numérique.....</b>	<b>7</b>
2.1 Soutenir nos créateurs et faciliter l'accès au contenu (Pilier 1.2).....	7
2.2 Repenser le modèle économique (Pilier 1.1 et 1.2) .....	9
2.3 Soutenir l'innovation et les nouvelles formes créatives (Pilier 3.1).....	10
<b>3. Le contenu canadien dans un monde numérique (Pilier 3.1, 3.2, 3.3).....</b>	<b>11</b>
3.1 Une ambassade culturelle numérique pour faire rayonner la culture canadienne à l'international par le numérique (Pilier 3.1, 3.2, 3.3) .....	12
3.2 Le numérique, un moyen de conserver et de diffuser notre patrimoine littéraire .....	13
3.3 La technologie au service des éditeurs : l'enjeu des métadonnées et l'exemple de l'impression à la demande .....	14
<b>Conclusion .....</b>	<b>15</b>
<b>Recommandations .....</b>	<b>16</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 1.....</b>	<b>19</b>

## **Préambule**

Le présent mémoire est une réponse à l'invitation de la ministre du Patrimoine canadien, madame Mélanie Joly, de prendre part à l'actuelle démarche de consultations nationales sur la question du contenu canadien dans un monde numérique.

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) dépose ce mémoire qui a pour objectif d'interpeler les différents intervenants qui œuvreront dans les prochains mois à l'élaboration et à l'adoption des nouveaux outils permettant de soutenir et de développer la culture canadienne dans un monde où les technologies numériques ont transformé les façons de découvrir et de promouvoir le contenu culturel au Canada comme ailleurs.

L'ANEL souhaite sensibiliser le Ministère aux enjeux auxquels est confrontée l'industrie de l'édition de livres de langue française dans un monde numérique et à l'importance des livres et de la lecture pour le développement de la société, tant sur le plan social, économique et politique. L'Association souhaite aussi témoigner de son désir d'être un partenaire dans la réflexion que mène actuellement le ministère du Patrimoine canadien sur l'enjeu de l'exportation du contenu culturel et réaffirmer sa conviction quant à la nécessité d'une juste rémunération des créateurs, surtout à l'ère numérique. Ce mémoire s'inscrit dans la continuité des réflexions présentées par l'Association au ministère des Finances dans le cadre des préconsultations budgétaires (voir annexe 1) ainsi que dans le cadre des consultations que mène actuellement le gouvernement du Québec pour le renouvellement de sa politique culturelle et de sa politique internationale.

Même s'il est vrai que le numérique représente un enjeu pour la promotion du livre papier dans un environnement numérique, l'ANEL souhaite attirer l'attention de Patrimoine canadien sur les recommandations qu'elle a présentées dans le cadre des préconsultations budgétaires pour 2017 afin de soutenir l'exportation du livre québécois et franco-canadien et le développement de cette industrie. Car si le numérique pose des questions fondamentales pour l'industrie de l'édition de livre, il serait malheureux que des programmes qui ont fait leurs preuves disparaissent à la suite de ces consultations.

### ***L'ANEL en quelques mots***

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), née en 1992 de la fusion entre l'Association des éditeurs (1943) et la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec (1960), regroupe plus de 100 maisons d'édition de langue française principalement situées au Québec, mais aussi en Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. Sa mission est de soutenir la croissance de l'industrie de l'édition et d'assurer le rayonnement du livre québécois et franco-canadien à l'échelle nationale et internationale. Les maisons d'édition membres de l'association publient divers types d'ouvrages, du roman au manuel scolaire en passant par l'essai, la poésie, le livre pratique et le livre jeunesse.

Les actions de l'Association s'articulent autour des pôles suivants : représentation des éditeurs auprès des pouvoirs publics et des autres intervenants du milieu du livre, sur la scène nationale comme à l'étranger, activités nationales de promotion du livre et de la lecture, information et formation professionnelle. Par le biais de son comité Québec Édition, l'ANEL se préoccupe également du rayonnement international de ses membres et soutient leurs activités d'exportation en organisant des stands collectifs dans plusieurs foires et salons du livre à travers le monde.

## Introduction

En investissant de 1,9 milliard de dollars dans les arts et la culture, le Gouvernement du Canada reconnaît les industries culturelles comme un secteur clé de l'économie canadienne contribuant non seulement à la création d'emplois, mais également au rayonnement de la culture canadienne dans le monde entier.

Afin que l'industrie du livre poursuive son développement et relève les défis que pose entre autres le numérique, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) présente 16 recommandations à la ministre du Patrimoine canadien, madame Mélanie Joly, ainsi qu'aux représentants du Ministère chargés de réfléchir au soutien à la création et à la diffusion du contenu canadien dans un monde numérique. Ces recommandations s'appuient sur cinq des six piliers présentés dans le document de consultation et identifiés à partir des préconsultations qui sont : faciliter les choix et l'accès au contenu (pilier 1.1); soutenir nos créateurs (pilier 1.2); positionner le Canada comme un chef de file de la culture et du contenu numérique (pilier 3.1); tirer parti des institutions culturelles nationales du Canada (pilier 3.2), promouvoir le contenu canadien à l'échelle mondiale (pilier 3.3).

Alors que les technologies numériques bouleversent l'ensemble des fondements à partir desquels s'élabore la création de contenu original, nos modèles commerciaux et la façon d'avoir accès au contenu culturel par les lecteurs, il apparaissait essentiel pour l'ANEL de présenter d'abord l'industrie du livre dans le monde numérique avant d'aborder les enjeux du numérique pour les éditeurs et le contenu canadien.

## **1. Mise en contexte : l'industrie du livre dans le monde numérique**

Depuis les débuts de l'édition numérique, les éditeurs canadiens de langue française ont fait preuve d'une grande capacité à innover et à s'adapter aux changements qu'amènent les technologies et l'appropriation du numérique par les citoyens. Ils ont été parmi les premiers au sein de la Francophonie à prendre des mesures pour relever le défi de l'édition numérique, de sa diffusion et de sa commercialisation.

### **1.1 Des succès reconnus**

Le ministère du Patrimoine canadien, par l'entremise du Fonds du livre du Canada, a largement contribué financièrement et par ses conseils judicieux à l'avènement du tout premier agrégateur de livres numériques francophones, l'agrégateur ANEL-De Marque. L'ANEL a aussi été un leader dans le prêt numérique en bibliothèque, collaborant avec les bibliothèques publiques du Québec et du Canada français afin de créer la plateforme Bibliopresto. La vision du numérique des éditeurs québécois et franco-canadiens est largement louée ici et ailleurs comme en témoigne la présence de la technologie développée par l'ANEL et son partenaire De Marque chez Eden Livres en France, Edigita en Italie ou en Espagne ainsi que celle mise de l'avant par Bibliopresto dans les villes de Grenoble en France et la région de la Wallonie en Belgique.

### **1.2 Des défis connus**

Malgré ces succès, la faible part du marché occupé par le livre numérique et les bouleversements qu'engendre le numérique sur les habitudes de lecture et d'acquisition du livre papier posent des questions quant au modèle économique du livre numérique et obligent les éditeurs à revoir leurs stratégies de promotion dans ce monde virtuel. Pour le livre numérique, cette réalité oblige les éditeurs à revoir leurs modèles calqués sur le livre papier ainsi que le rôle des acteurs traditionnels, la relation auteur-éditeur et les mesures de protection des fichiers numériques. Quant à l'édition traditionnelle, l'enjeu de la découvrabilité sur la Toile va devenir de plus en plus important dans les stratégies de vente, de maintien d'une diversité d'éditeurs et, plus largement, d'une bibliodiversité.

Si les revenus de l'édition sont déjà frappés de plein fouet ces dernières années par le numérique et l'arrivée massive de contenu étranger sur le marché canadien, la modification de la *Loi canadienne sur le droit d'auteur* a aussi contribué à fragiliser l'industrie avec l'ajout de plusieurs exceptions, dont celle sur l'utilisation équitable à des fins de reproduction en éducation. L'industrie de l'édition canadienne craint à juste titre de voir les revenus de ses auteurs et ses ressources financières dévolues au développement et à la recherche s'étioler. À ce titre, elle doit dès maintenant travailler à proposer des modèles innovateurs et rentables pour assurer aux auteurs et aux éditeurs les moyens de continuer à publier des livres pour les Canadiens et qui peuvent intéresser un lectorat à l'international.

### **1.3 Numérique ou papier**

Avec la place grandissante qu'occupe le numérique dans nos sociétés, l'urgence de réviser les politiques culturelles en place, de soutenir les nouvelles formes de créativité et de réaffirmer l'importance de la propriété intellectuelle fait consensus au sein des industries culturelles canadiennes. Cependant, en ce qui concerne particulièrement le livre, il ne faudrait pas croire que l'outil numérique va remplacer l'outil imprimé. Pour les éditeurs, le livre numérique demeure un produit culturel distinct répondant à des habitudes de lectures différentes. Pour développer le marché du livre numérique, il importe de promouvoir le geste de lire en numérique, sans pour autant négliger la lecture de l'imprimé.

## **2. Être éditeur dans un monde numérique**

S'écartant des circuits économiques traditionnels en utilisant des plateformes et des appareils de lecture à l'extérieur de la chaîne établie et réglementée, les technologies numériques ont bouleversé et continuent de bouleverser la chaîne de valeur pour la création, la production, la distribution et l'acquisition de livres.

L'environnement numérique remet donc en question les dispositifs réglementaires et financiers actuels et pose le défi de repenser l'écosystème existant pour y intégrer les nouveaux acteurs du numérique (agrégateurs), les nouveaux modèles d'accès aux livres (prêt numérique, lecture en continu, etc.) et les nouvelles expressions créatives (livre numérique enrichi). Dans cet environnement où les frontières entre les industries culturelles s'entrecroisent et où l'édition traditionnelle doit assurer sa visibilité dans la multiplication des produits culturels disponibles sur la Toile, il est urgent que le gouvernement fédéral revoie ses politiques culturelles afin de soutenir les éditeurs et permettre à l'industrie du livre de langue française de continuer à se développer et à innover.

### **2.1 Soutenir nos créateurs et faciliter l'accès au contenu (Pilier 1.2)**

La possibilité d'avoir accès à des contenus culturels gratuits soulève l'enjeu de la reconnaissance de la valeur du travail artistique et de sa rémunération d'une manière juste et adéquate, non seulement pour les créateurs, mais pour l'ensemble des acteurs participant à la création culturelle. Dans un contexte où le numérique redéfinit le rapport qu'a le citoyen avec la culture et où le droit d'auteur est de plus en plus écorché par l'adoption d'exceptions<sup>1</sup>, il est urgent de réaffirmer la propriété intellectuelle comme facteur premier du développement des industries culturelles.

---

<sup>1</sup> L'industrie du livre est interpellée directement par sept d'entre elles : l'exception d'utilisation équitable pour l'éducation, l'interprétation, la reproduction numérique d'œuvres, le contenu généré par l'utilisation, la

Alors qu'Internet semble vouloir imposer une culture de la gratuité des contenus chez les utilisateurs, il est primordial que Patrimoine canadien se dote d'actions d'éducation afin que les citoyens et citoyennes de tous les âges soient sensibilisés à la valeur du droit d'auteur et que le Ministère s'engage à collaborer avec les industries culturelles lors de la révision prochaine de la *Loi sur le droit d'auteur*. En plus de reconnaître l'importance de la propriété intellectuelle pour le développement d'une culture nationale de qualité et innovante, l'ANEL souhaite que Patrimoine canadien prenne la mesure de l'impact des décisions du dernier gouvernement fédéral en matière de droit d'auteur sur l'industrie du livre et plus particulièrement pour les éditeurs scolaires<sup>2</sup>.

### ***Le droit, au cœur de la création et de l'innovation de l'industrie du livre et de son développement économique***

Avec un cadre légal garantissant la stabilité nécessaire pour susciter et accroître les investissements dans la création de livres canadiens de qualité pouvant se démarquer à l'international, le gouvernement du Canada encourage le développement économique non seulement des éditeurs, mais de tous les acteurs œuvrant dans ce secteur d'activité et qui dépendent de la production de contenus originaux.

Bien que cet actif soit intangible, le droit d'auteur donne un sens à toute l'économie de l'industrie de l'édition et reconnaît la valeur du livre ainsi que le travail de l'auteur et de l'éditeur. Tout affaiblissement de l'exclusivité d'exploitation de cette propriété se traduira par une perte de revenus des éditeurs et autres titulaires de droits et aura un impact sur la capacité de l'industrie à innover et à produire des biens culturels créatifs et conçus pour le numérique.

### ***L'enjeu du partage de fichiers et du piratage (Pilier 1.2)***

À l'heure actuelle, il existe de nombreux sites de téléchargements illégaux et de forums de partage de fichiers (pensons aux groupes sur Facebook, au site Giga, au Torrent, etc.) sur lesquels des milliers de livres numériques sont offerts. La prolifération du partage de masse au sein de groupes de discussion et la banalisation du piratage par la population représentent un grave danger pour le développement de la culture canadienne dans un contexte où le numérique prend de plus en plus de place, tant dans

---

reproduction à des fins d'enseignement, la leçon et les œuvres affichées sur Internet. Mémoire de l'ANEL déposé au Comité sénatorial permanent des Banques et du commerce chargé de l'étude de la Loi sur le droit d'auteur en juin 2012.

<sup>2</sup> L'ajout de l'éducation aux exceptions d'utilisation équitable dans la Loi sur le droit d'auteur en 2012 met en danger la viabilité de l'industrie de l'édition scolaire et, par le fait même, la qualité de l'éducation prodiguée à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Devant un risque de non-retour sur l'investissement, les éditeurs scolaires, mais aussi les éditeurs littéraires, ne réussiront plus à produire du matériel numérique à valeur ajoutée (livres enrichis). Pour en savoir plus sur l'impact de cette exception sur l'industrie du livre, lire le mémoire que l'ANEL a déposé au Comité du Sénat chargé de l'étude du projet de la Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (2012) ainsi que l'étude de Price WaterHouse, *Economic Impacts of the Canadian Educational Sector's Fair Dealing Guidelines* (juin 2015).



la production des produits culturels que dans leur consommation et leur diffusion. Cette réalité croissante a des effets directs sur les revenus des auteurs et des acteurs du milieu du livre et donc sur la vitalité de l'industrie.

Le comité du droit de l'ANEL mène actuellement une réflexion<sup>3</sup> sur les outils à mettre en place pour défendre les intérêts de ses membres sur cet enjeu tout comme l'ont fait d'autres pays comme la France (Syndicat national des éditeurs), l'Angleterre (Publisher Association) et l'Italie (Edigita) pour ne mentionner que ceux-ci. Sur le plan technologique, les solutions existantes nécessiteraient un investissement que les éditeurs ne peuvent pas actuellement assumer collectivement. Quant au volet légal, l'ANEL a contacté la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) sur la question du piratage et du partage de masse de fichiers et la réponse a été qu'il existe actuellement au Canada un vide juridique concernant les produits culturels numériques. La GRC fait aussi la distinction entre le piratage d'œuvres acquises illégalement et le partage de livres numériques (non-chronodégradable comme c'est le cas pour le prêt numérique) sur Internet à partir de groupes sur Facebook. Dans les deux cas, l'ANEL constate qu'il est difficile de prendre des mesures pour contrer ces phénomènes qui, si la lecture en numérique prend de l'ampleur, pourront inévitablement représenter un enjeu de taille dans les prochaines années.

**Pour l'ANEL, il est impératif que les consultations que mène actuellement Patrimoine canadien sur le contenu canadien dans un monde numérique prennent en compte la révision prochaine de la Loi sur le droit d'auteur.**

## **2.2 Repenser le modèle économique (Pilier 1.1 et 1.2)**

La question du partage des revenus dans la chaîne du livre et la façon d'accéder au contenu dans l'environnement numérique soulève plusieurs enjeux au sein de l'industrie du livre. Les nouveaux modèles développés en fonction du type de livre (livre papier tel un roman, livre illustré, livre numérique homothétique, livre enrichi, livre audio, etc.) et du mode d'acquisition (prêt numérique, lecture en continu, bouquet, achat sur la Toile ou chez un libraire indépendant, achat à partir d'un appareil de lecture, Kindle, Kobo, Ipad, etc.) obligent les acteurs de l'industrie à revoir leur rôle et à se questionner sur les nouvelles habitudes de lecture et le coût que le citoyen est prêt à déboursier pour accéder au contenu.

À l'heure actuelle, le numérique se traduit pour les éditeurs de livres par un surcroît de travail nullement compensé par une augmentation conséquente des revenus considérant que le marché du livre numérique est encore marginal. Cette surcharge de travail n'est pas uniquement associée à la création de livres numériques et au développement de

---

<sup>3</sup> L'ANEL travaille actuellement en collaboration avec le Syndicat national des éditeurs (SNE) en France sur la question du partage de fichiers sur Facebook, puisque les livres qui circulent entre les membres de ces groupes de partages proviennent autant du Canada que de pays francophones européens, comprenant plusieurs traductions de livres en français.

nouvelles compétences, mais aussi aux nouvelles pratiques de commercialisation du livre papier dans le monde numérique. Quant à la participation financière des citoyens, l'ensemble des industries culturelles fait l'analyse que les sommes habituellement destinées à la participation culturelle se transfèrent de plus en plus vers l'achat de services Internet et d'appareils numériques. Ajoutez à cette tendance la culture de gratuité souvent associée au contenu disponible sur Internet et l'équation ne tient plus. Il est donc urgent que le gouvernement du Canada mette à contribution tous ceux qui profitent de la créativité des créateurs canadiens afin de s'assurer que le prochain modèle économique prenne en compte tous les aspects de notre écosystème culturel, de la production à la commercialisation, en passant par la consommation des produits culturels.

**Pour l'ANEL, la réflexion sur le modèle économique devra à la fois tenir compte des bouleversements du numérique sur la chaîne traditionnelle du livre papier et de la mise en place d'un nouvel écosystème pour le livre numérique répondant à un marché tout à fait différent et incluant de nouveaux acteurs.**

### **2.3 Soutenir l'innovation et les nouvelles formes créatives (Pilier 3.1)**

En ce qui concerne les principaux enjeux associés au développement du marché du livre numérique, une majorité d'acteurs de l'industrie disent souhaiter le maintien des aides à la numérisation et un meilleur soutien à l'innovation. Cependant, il ne faut pas croire que l'ensemble des éditeurs souhaite explorer la création numérique. C'est pourquoi il est important que les outils qui seront développés par Patrimoine canadien ne remplacent pas ceux dédiés à soutenir et à promouvoir l'édition de livre papier, mais viennent plutôt s'ajouter à ceux-ci afin de soutenir plus largement l'industrie du livre.

Quant aux éditeurs désireux de développer le livre numérique enrichi<sup>4</sup>, les outils disponibles ne leur offrent pas le soutien nécessaire pour les accompagner dans leurs initiatives en recherche et développement de ces nouveaux produits culturels étant donné que ceux-ci soulèvent un enjeu de définition et de caractérisation pour les organismes subventionnaires qui doivent statuer sur l'éligibilité du projet. Les livres applicatifs produits par la maison d'édition Fonfon la boîte à pitons sont de bons exemples de l'approche transmédias en édition numérique. L'expérience de cette editrice met en lumière plusieurs défis liés à la technologie, mais aussi à la production et à la promotion de ces nouveaux produits culturels en édition numérique. Par exemple, elle constate que la création de ce type de livre repose d'abord et avant tout sur le choix de la

---

<sup>4</sup> Il est important de faire la distinction entre le livre numérique homothétique, c'est-à-dire la version epub ou PDF du livre papier et le livre numérique enrichi. Ce dernier peut contenir des autant contenir que des hyperliens ou ajouter des animations et un environnement sonore au récit. Actuellement, le livre numérique enrichi ne possède pas de définition précise ni de format technologique fixe (il autant être développé en epub3 ou sous la forme d'une application). Finalement, en se rapprochant des autres industries culturelles comme celle du jeu vidéo, de la musique et de la création d'animations, le livre numérique enrichi bouscule la définition de ce qu'est un livre pour se rapprocher des nouveaux produits culturels développés sur le concept de la transmédiatité.

technologie qui servira à développer son projet, car elle va déterminer l'interface dans lequel le livre existera et être diffusé. Si l'éditrice décide de développer un livre applicatif pour l'interface d'Apple, son livre sera uniquement disponible sur le Apple Store et compatible avec un iPad. Dans ce contexte, elle aura peu de contrôle sur sa stratégie de promotion en fonction de son public et peut difficilement engager ses partenaires naturels que sont les libraires et les bibliothécaires. De plus, pour l'édition de langue française, il est encore plus difficile de s'illustrer, surtout si les livres en question ne sont pas connus d'avance par les lecteurs. Finalement, si l'éditrice peut développer son projet, elle sera confrontée tout au long de la création et de la production de son livre enrichi à des questions juridiques propres aux autres industries culturelles avec lesquelles il collaborera.

En résumé, même si la création de livres numériques enrichis reste encore marginale dans l'industrie du livre, les questions soulevées par les quelques maisons d'édition ayant tenté l'aventure n'en demeurent pas moins intéressantes et instructives pour un gouvernement désireux d'encourager l'innovation en édition. Pour l'ANEL, il serait intéressant de s'interroger sur la pertinence pour le Patrimoine canadien de développer un fonds dédié aux projets transmédiatiques permettant de répondre à des demandes qui, par l'expérience qu'ils proposent, demeurent atypiques ou non-traditionnelles. Ce programme pourrait permettre de faire le pont entre les différentes industries culturelles en favorisant la rencontre et la collaboration entre créateurs et en mettant à leur disposition des outils tels un lexique, des exemples d'ententes contractuelles pour chaque industrie en fonction du service demandé (comédien prêtant sa voix pour la narration, musicien créant la trame sonore, concepteur d'animations vidéos, etc.), une liste de personnes ou d'entreprises ressources, etc.

**Considérant que le numérique amène de nouvelles pratiques et de nouvelles collaborations, l'ANEL constate qu'un soutien adéquat des éditeurs, tant sur le plan légal, technique et financier est nécessaire au développement de projets en transmédiaticité.**

### **3. Le contenu canadien dans un monde numérique (Pilier 3.1, 3.2, 3.3)**

Même si l'édition canadienne de langue française est reconnue pour son dynamisme, le nombre de titres publiés représente une très faible proportion de la production mondiale, même au sein de la francophonie. Alors que le numérique ouvre les frontières, l'enjeu majeur pour l'industrie du livre est celui de la découvrabilité, soit le fait d'être visible, distinctif et reconnu sur Internet. Dans ce contexte, le numérique n'est pas qu'une technologie pour les éditeurs, c'est aussi un moyen de promouvoir et de se procurer du livre numérique et du livre papier.

Considérant que le marché québécois et franco-canadien ne peut suffire à assurer la pérennité du milieu de l'édition d'ici, l'exportation est une alternative incontournable pour assurer la vitalité de ce secteur. En conséquence, l'exportation soutient les efforts des éditeurs en matière d'innovation, maintient leur compétitivité dans un contexte où la mondialisation et le numérique modifient les règles commerciales et le rapport des citoyens à la culture en général. Il apparaît ainsi indispensable que notre gouvernement collabore avec l'industrie de l'édition pour développer une stratégie de rayonnement du livre canadien de langue française ici et à l'international, *sur la terre et sur la Toile*, et qu'il soutienne les initiatives commerciales innovantes et à la fine pointe technologique.

### **3.1 Une ambassade culturelle numérique pour faire rayonner la culture canadienne à l'international par le numérique (Pilier 3.1, 3.2, 3.3)**

Alors que les délégations générales du Québec à l'étranger et les ambassades du Canada ont un rôle important à jouer comme agent de liaison entre les éditeurs d'ici et les marchés de l'édition à l'international sur le terrain<sup>5</sup>, l'ANEL propose la mise en place d'une véritable vitrine virtuelle des produits culturels canadiens, « ambassade numérique de la culture canadienne » pour promouvoir le contenu canadien dans un monde numérique. Cette plateforme permettrait de rassembler l'ensemble des contenus culturels canadiens selon les industries culturelles et d'être un lieu de rencontre à la fois entre les acteurs culturels (créateurs, distributeurs, diffuseurs, etc.), les médias culturels et les représentants politiques chargés de faire la promotion du contenu culturel canadien ici et ailleurs. Pour les éditeurs, ce projet permettrait d'entrer rapidement en contact avec les autres industries et de susciter, sous la forme d'un incubateur, des projets innovants et créatifs.

Quant à l'enjeu de la diffusion, cette ambassade numérique pourrait permettre le développement d'une presse culturelle canadienne qui traverse nos frontières et qui serait reprise par les chroniqueurs culturels d'ailleurs. Pour le livre, l'absence d'une couverture médiatique internationale constitue un obstacle majeur à sa diffusion, car, contrairement à un film ou à un spectacle pour lesquels la promotion se fait en partie par la diffusion d'extraits, le livre est un produit culturel qui nécessite qu'on parle de lui et pour lui. La promotion d'un livre doit s'effectuer à la fois pour les revendeurs (libraires) et

---

<sup>5</sup> Pour ce qui est de la présence à l'international par le réseau des délégations du Québec à l'étranger et des ambassades L'ANEL se questionne sur la possibilité d'uniformiser les ressources mises à la disposition de l'industrie du livre d'ici et d'ailleurs afin que les délégations et les ambassades puissent être un point de rencontre. Elle se questionne aussi sur la façon dont les associations professionnelles, comme l'ANEL, peuvent aider les représentants du Canada et du Québec à l'étranger dans leur travail de représentation auprès des éditeurs. Quels sont les besoins des délégations et des ambassades en matière d'information sur l'industrie du livre au Québec et au Canada? Comment évaluer le potentiel commercial des pays où elles sont installées? Comment mieux soutenir les éditeurs canadiens en mission à l'international sur le plan de la logistique et comme pôle d'information? Il serait pertinent de connaître les besoins des ambassades en matière d'information et de données et d'évaluer si l'ANEL peut répondre rapidement à ces questions.

les lecteurs (presse culturelle) afin de le rendre visible et accessible<sup>6</sup>. Cet enjeu est encore plus important à l'ère numérique où les achats se font de plus en plus en ligne. Le défi est d'autant plus grand, puisqu'il s'agit d'être vu par ceux qui ne nous cherchent pas. Cette vitrine serait la porte d'entrée pour les représentants des industries culturelles des autres pays désirant développer des projets de co-production avec le milieu culturel canadien et tous ceux désirant découvrir les contenus culturels canadiens.

Toutefois, cette plateforme ne servirait à rien si elle ne s'accompagne pas d'efforts gouvernementaux accrus dans la promotion et le rayonnement de la culture canadienne sur son territoire et dans le monde ainsi que dans le développement de technologies permettant aux créateurs de diffuser leur contenu et aux citoyens d'y avoir accès sans passer nécessairement par des infrastructures appartenant à des conglomérats comme Apple et Amazon, parfois peu préoccupés de l'origine nationale des contenus. En ce sens, le développement de l'agrégateur ANEL-De Marque est un exemple de réussite technologique développé pour le marché de l'édition franco-canadienne par et pour les éditeurs d'ici. L'un des avantages de posséder sa propre technologie, au-delà du fait de parler la même langue, c'est de pouvoir la faire évoluer en fonction des changements de notre industrie et de l'adapter à nos particularités culturelles.

**L'ANEL propose la mise en place d'une véritable vitrine virtuelle des produits culturels canadiens « ambassade numérique de la culture canadienne » pour promouvoir le contenu canadien dans un monde numérique.**

### **3.2 Le numérique, un moyen de conserver et de diffuser notre patrimoine littéraire**

Une politique faisant la promotion du contenu canadien dans le monde doit impérativement assurer la valorisation de notre littérature nationale et assurer la pérennité de ce patrimoine culturel. Les nouvelles technologies de numérisation permettent non seulement de procéder à un archivage des documents culturels sûr et efficace, mais d'en assurer aussi un rayonnement plus universel. La riche littérature québécoise et franco-canadienne du siècle dernier pourra ainsi connaître une diffusion plus large auprès d'un public captivé par notre unicité culturelle, mais aussi auprès des clientèles scolaires. Une société bâtit son identité sur son histoire. En ce sens, elle doit être consciente de la valeur de l'héritage culturel des générations précédentes et accorder une grande attention à celui qu'elle lèguera à son tour aux générations futures.

---

<sup>6</sup> Précisons aussi que la promotion doit s'adapter au livre et qu'il y a de façon de promouvoir un livre qu'il y a de types de livres et de sujets. Par exemple, alors que certains livres (généralement des romans) peuvent compter sur l'engagement de leurs auteurs, parfois de renommée internationale, pour en faire la promotion lors d'événements internationaux ou lorsqu'ils sont invités par la presse culturelle ailleurs, une partie importante de l'édition canadienne ne peut bénéficier de tels porte-paroles. Pensons à l'édition scientifique et à l'édition scolaire et technique dont les efforts de promotion passent davantage par les éditeurs et le travail des représentants auprès des libraires.

**Pour l'ANEL, il est important que le ministère du Patrimoine canadien réfléchisse à la façon dont le numérique peut contribuer à sauvegarder notre patrimoine littéraire et à le valoriser.**

### **3.3 La technologie au service des éditeurs : l'enjeu des métadonnées et l'exemple de l'impression à la demande**

L'accès rapide à des données normalisées et rigoureuses permettrait au livre numérique et papier de se développer et à terme d'accroître leurs ventes ici et à l'international. Ainsi, plus les métadonnées<sup>7</sup> seront complètes et uniformes, plus l'industrie du livre pourra obtenir une vision précise de son marché, plus les éditeurs pourront établir leur stratégie commerciale et s'assurer que leurs livres soient découvrables sur la Toile. Ces données permettraient aussi aux gouvernements de se positionner et de répondre plus adéquatement aux changements que génèrent les nouvelles technologies numériques. À l'heure actuelle, il existe un décalage important entre les besoins du politique en matière de données et les données disponibles.

Dans le cas de l'impression à la demande, à ne pas confondre avec l'impression à court tirage, cette technologie consiste à imprimer un livre en un exemplaire à la suite de sa vente en librairie ou chez un détaillant en ligne. Dans ce processus, les métadonnées permettent à l'imprimeur d'avoir accès rapidement aux caractéristiques d'un livre et d'en faire une impression quasi instantanée en fonction de la demande. Alors que les prix liés à ce type d'impression étaient, il n'y a pas si longtemps, trop élevés pour assurer la rentabilité de l'opération, l'évolution de la technologie rend aujourd'hui possible l'intégration de ce modèle économique dans la stratégie d'exportation des éditeurs<sup>8</sup>.

**Pour l'ANEL, l'enjeu des métadonnées est fondamental pour assurer une meilleure visibilité des livres d'ici sur la Toile et pour mieux comprendre les habitudes de lecture des Canadiens.**

---

<sup>7</sup> Les métadonnées sont des données structurées servant à l'identification des titres, à la gestion des droits d'accès, à la préservation des fichiers, etc.

<sup>8</sup> L'impression à la demande permettrait aux éditeurs d'économiser sur les coûts et le temps de transport en imprimant directement sur le territoire visé par les ventes, de diminuer le risque d'un tirage trop élevé et de limiter les frais d'entreposage en gérant mieux les inventaires, d'assurer une plus grande diversité des œuvres destinées aux marchés internationaux en rendant disponible éventuellement l'ensemble du catalogue de l'éditeur, d'adapter les contenus aux marchés étrangers, en particulier pour de petits marchés spécifiques, d'effectuer des tests de marchés, de produire des exemplaires pour les agents de droits lors des Foires et des Salons du livre ainsi que pour les représentants lorsqu'ils rencontrent les libraires.

## Conclusion

Même si le livre numérique est présent depuis plusieurs années dans le paysage littéraire, son modèle économique reste à préciser ainsi que le rôle des acteurs dans ce nouvel écosystème. Le livre numérique pose encore de nombreux défis et plusieurs questions à l'ensemble du monde du livre : quelle est la définition d'un livre numérique? Pourquoi, puis, le cas échéant, comment réglementer le livre numérique? Quels rôles sont amenés à jouer les acteurs traditionnels et les nouveaux dans ce marché? Quelle forme prendrait le partage des redevances? Comment dégager des revenus lorsque la consommation du livre numérique semble vouloir miser sur la gratuité? Que ce soit pour la création, la production, l'achat ou le prêt en bibliothèque, le milieu du livre est encore en phase d'adaptation et de recherche. C'est pourquoi l'ANEL estime que les outils qui seront développés à la suite de ses consultations demeurent flexibles et puissent s'adapter à la réalité particulière entourant le livre numérique et reposer sur des données complètes permettant d'avoir une vision d'ensemble du marché de l'édition canadienne de langue française. En résumé, ils devront prendre en compte la réalité de l'édition numérique et de l'édition de livres imprimés dans un monde numérique.

Terminons en rappelant que la ministre du Patrimoine canadien, madame Mélanie Joly a, à plusieurs reprises, rappelé sa conviction que les artistes devraient pouvoir vivre de leur métier. L'ANEL ne peut qu'encourager la Ministre à poursuivre dans cette voie, alors que l'industrie du livre repose sur la création de contenu et la circulation de ce dernier, principalement dans les lieux d'éducation. Proposer le libre choix aux citoyens et l'accès au contenu tout en assurant aux auteurs et aux éditeurs les moyens pour continuer à créer et à innover doit indéniablement s'appuyer sur des mesures sensibilisant le public à la valeur du droit d'auteur, mais aussi à la valeur des livres d'ici.

## **Recommandations**

Afin de faciliter l'accès au contenu canadien et de soutenir nos créateurs, l'ANEL émet les recommandations suivantes au ministère du Patrimoine canadien pour chacun des piliers retenus :

### **Pilier 1.1 Faciliter les choix et l'accès au contenu**

- 1 Encourager le geste de lire en numérique.
- 2 Travailler à faciliter la découvrabilité des contenus canadiens sur la Toile, surtout ceux de langue française.
- 3 Oeuvrer à la normalisation et à l'interopérabilité des formats et des métadonnées afin d'instaurer un environnement numérique facilitant la distribution et la consommation du contenu culturel.

### **Pilier 1.2 Soutenir nos créateurs**

- 4 Sensibiliser la société canadienne à l'importance du droit d'auteur pour le développement économique et culturel du Canada.
- 5 Développer de nouveaux modèles d'affaires afin d'amener tous ceux qui tirent profit de la créativité canadienne à la soutenir et à y contribuer.
- 6 Développer des outils pour soutenir les éditeurs dans la production de projets transmédiés et soutenir l'innovation.
- 7 Analyser la *Loi sur le droit d'auteur* et les impacts de sa modification en 2012 pour l'industrie du livre et plus particulièrement pour les éditeurs scolaires.
- 8 Développer un cadre juridique pour la distribution du contenu culturel en ligne et des mesures de protection contre le piratage et le partage de fichiers à partir de sites d'hébergement.

### **Pilier 3.1 : Positionner le Canada comme un chef de file de la culture et du contenu numérique**

- 9 Promouvoir la coopération entre les créateurs et les professionnels œuvrant dans les industries culturelles et les acteurs de l'environnement numérique.
- 10 Encourager l'adoption des technologies par les éditeurs et le développement de pratiques innovantes en promotion et en commercialisation pour permettre à l'industrie du livre d'améliorer ses pratiques et d'être plus compétitive sur la scène internationale.
- 11 Se préoccuper des formes d'expressions culturelles qui émanent des nouvelles technologies.



**Pilier 3.2 : Tirer parti des institutions culturelles nationales du Canada**

- 12 Soutenir le développement d'interface numérique dans les langues officielles.
- 13 Assurer la diversité, la visibilité et la découvrabilité du contenu culturel national sur le marché canadien et à l'international.
- 14 Intégrer les arts et la culture dans les stratégies diplomatiques et commerciales canadiennes.

**Pilier 3.3 : Promouvoir le contenu canadien à l'échelle mondiale**

- 15 Créer une vitrine virtuelle des produits culturels canadiens pour promouvoir le contenu canadien dans un monde numérique.
- 16 Prioriser la numérisation du patrimoine littéraire canadien afin de le sauvegarder et de le valoriser.

## Bibliographie

ANEL (Association nationale des éditeurs de livres). 2016. *Pour la réussite éducative des élèves québécois*. Mémoire déposé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec chargé de la consultation pour la réussite éducative.

ANEL (Association nationale des éditeurs de livres). 2016. Mémoire déposé au ministère de la Culture et des Communication du Québec chargé du renouvellement de la Politique culturelle du Québec.

ANEL (Association nationale des éditeurs de livres). 2012. *Une loi qui fragilise notre industrie et notre éducation nationale*. Mémoire déposé au Comité du Sénat chargé d'étudier la Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur.

PwC (PricewaterhouseCoopers). 2015. *Economic Impacts of the Canadian Educational Sector's Fair Dealing Guidelines*. Consulté le 30 novembre 2016.

<http://www.accesscopyright.ca/media/bulletins/impacts-of-the-education-sector%E2%80%99s-interpretation-of-fair-dealing/>

## **ANNEXE 1**

# **MÉMOIRE DÉPOSÉ AU MINISTÈRE DES FINANCES**

**Consultations prébudgétaires en vue du budget de 2017**

**Association nationale des éditeurs de livres**

**Août 2016**

**ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉDITEURS  
DE LIVRES**

## Sommaire

Considérant que l'objectif principal des politiques canadiennes concernant l'édition du livre est d'assurer la création de livres d'auteurs canadiens et l'accès à ces livres au Canada et à l'étranger, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) présente dans ce mémoire quatre recommandations qui donneraient aux éditeurs québécois et franco-canadiens les moyens de relever les défis que pose la société actuelle en leur donnant les moyens d'être plus compétitifs et de contribuer davantage à la croissance économique du pays et à son enrichissement culturel.

À la question, quelles mesures fédérales aideraient l'industrie du livre à atteindre ses objectifs d'expansion, d'innovation et de prospérité, l'ANEL demande au gouvernement du Canada :

- de doubler l'enveloppe dédiée au Fonds du livre du Canada (FLC);
- de soutenir les éditeurs dans le développement de nouveaux marchés à l'international;
- de reconnaître la spécificité de l'édition québécoise et franco-canadienne et son apport à l'économie canadienne;
- d'assurer aux créateurs une juste rémunération de leur travail.

## Introduction

Le dernier budget fédéral reconnaissait les industries culturelles comme un secteur clé de l'économie canadienne contribuant non seulement à la création d'emplois, mais également au rayonnement de la culture canadienne dans le monde entier. L'ANEL, qui regroupe plus de 100 maisons d'édition de langue française au Québec et au Canada, félicite le gouvernement du Canada pour cette reconnaissance de l'apport des industries culturelles à l'économie du pays et souhaite, en présentant ce mémoire au ministère des Finances, participer à cette réflexion.

Afin que l'industrie du livre poursuive son développement et relève les défis que posent entre autres le numérique et la mondialisation, l'ANEL souhaite que le gouvernement canadien devienne un acteur de premier plan dans le développement de cette industrie. C'est en travaillant ensemble que nous parviendrons à développer des solutions innovantes permettant de faire rayonner notre production, ici comme ailleurs, et d'assurer une juste rémunération de nos créateurs. Dans ce mémoire, l'ANEL propose quatre recommandations accompagnées de suggestions d'initiatives concrètes.

## **1. Doubler le financement du Fonds du livre du Canada (FLC)**

Afin de permettre aux éditeurs de relever les défis que posent le numérique et la mondialisation, l'ANEL recommande au gouvernement canadien de doubler le financement actuel de 39,1 M\$ du FLC.

Les initiatives proposées pour cette recommandation s'inscrivent dans les deux priorités stratégiques adoptées récemment par le FLC, à savoir l'innovation numérique et la compétitivité internationale (ce second aspect est aussi abordé au point 2).

### **Initiative # 1**

#### ***Soutenir et affirmer l'identité culturelle canadienne***

Dans un contexte de mondialisation, l'enjeu majeur pour l'industrie du livre est celui de la découvrabilité, soit le fait d'être visible, distinct, distinctif et reconnu sur Internet, et de la forte pénétration des produits culturels étrangers au Canada. Le prochain budget devra montrer la volonté du gouvernement d'affirmer la diversité culturelle canadienne et de soutenir les industries culturelles vis-à-vis des grands joueurs du numérique.

### **Initiative # 2**

#### ***Favoriser le développement de compétences en promotion numérique***

L'ère numérique est une occasion pour faire rayonner la littérature d'ici, explorer de nouvelles formes créatives et développer de nouveaux modèles commerciaux. Toutefois, dans un marché de surabondance de l'offre et de gratuité, susciter l'intérêt du public et promouvoir tout autant le livre numérique que le livre papier deviennent des défis de taille. Dans l'univers démocratique du numérique, le rapport entre une œuvre culturelle et son public s'en trouve inversé. Il ne s'agit plus d'attirer le public vers l'œuvre, mais plutôt de faire en sorte qu'elle soit présente où se trouve son public. Pour y parvenir, il est essentiel de soutenir les éditeurs dans le développement de compétences en promotion et en marketing numérique.

## **Initiative # 3**

### ***Développer de nouveaux marchés au Canada***

Pour le livre papier, l'achat de la chaîne de magasins Archambault par Renaud-Bray fait craindre aux éditeurs francophones une concentration du marché pour le livre francophone similaire à ce qu'ont vécu les éditeurs canadiens-anglais dans les années 1990. Quant au livre numérique, même s'il est présent depuis plusieurs années dans le paysage littéraire, son modèle économique reste encore à préciser ainsi que le rôle des acteurs dans ce nouvel environnement. Afin de développer le marché du livre et d'assurer une diversité d'éditeur, il est urgent que le FLC soutienne les éditeurs dans leurs efforts de recherche et d'innovation dans le but de développer de nouvelles formes de commercialisation.

## **Initiative # 4**

### ***Créer un programme national de traduction (PNT)***

Depuis maintenant dix ans, l'ANEL demande au gouvernement canadien d'élargir le programme actuel de traduction pour créer un programme plus généreux et ouvert à l'ensemble de la production des éditeurs. Le PNT compléterait ainsi le programme déjà existant du Conseil des Arts du Canada consacré aux œuvres littéraires et favoriserait la diffusion auprès de tous les Canadiens.

Le PNT permettrait entre autres :

- d'accroître le volume des échanges entre les éditeurs canadiens de langue anglaise, de langue française et de langues autochtones;
- d'accroître les ventes de livres au Canada et à l'étranger, notamment en élargissant la portée d'ouvrages destinés à des marchés spécifiques;
- de réduire les coûts de production des œuvres canadiennes donnant du même coup une viabilité financière aux éditeurs canadiens et un avantage économique au détriment des œuvres étrangères.



## **2. Soutenir les éditeurs dans le développement de nouveaux marchés à l'international**

Pour l'ANEL, la recherche de nouveaux marchés, tant pour l'exportation de produits finis que pour la vente de droits, passe autant par la participation des éditeurs d'ici à des événements internationaux que par l'accueil d'éditeurs étrangers. Considérant la taille modeste du marché canadien, il est primordial que le gouvernement canadien augmente sa participation dans l'exportation en accompagnant les éditeurs dans le développement de nouveaux marchés à l'international.

### **Initiative # 5**

#### ***Intégrer les arts et la culture dans les stratégies diplomatiques et commerciales canadiennes***

En dotant les ambassades et le réseau des représentations du Québec à l'étranger des moyens appropriés à l'exercice de leur rôle de promotion et d'accompagnement des artistes, compagnies et productions culturelles provenant du Canada, ceux-ci pourront davantage appuyer les éditeurs dans leurs démarches à l'international. Ce soutien pourrait prendre les formes suivantes :

- fournir des données précises sur l'industrie dans les pays concernés;
- assurer un pied-à-terre dans les délégations et ambassades;
- être une vitrine de l'édition canadienne.

### **Initiative # 6**

#### ***Encourager l'accueil d'acheteurs et d'éditeurs étrangers au Canada***

Depuis 2014, grâce au programme *Rendez-vous* de Québec Édition, un comité de l'ANEL voué à l'exportation, une dizaine d'éditeurs étrangers viennent s'immerger annuellement dans le terrain littéraire et identitaire québécois et franco-canadien lors du Salon du livre de Montréal. Ces rencontres sont l'occasion pour des maisons d'édition d'expérimenter la vente de droits et pour d'autres de développer leur réseau d'affaires. Avec une dizaine de ventes de droits à chaque édition de *Rendez-vous*, l'ANEL estime qu'un soutien stable de ce programme permettrait aux éditeurs d'explorer de nouveaux marchés.

### **Initiative # 7**

#### ***Favoriser la présence de la culture canadienne à l'honneur lors de grands événements internationaux***

Au-delà de la présence des éditeurs et des auteurs dans les Salons et les Foires du livre à l'international, l'ANEL constate à travers les actions de Québec Édition l'importance que peut avoir une présence d'honneur sur les ventes de livres et les relations d'affaires tissées à cette occasion. Ce type d'événement est l'occasion de faire connaître la culture québécoise et canadienne par une riche programmation favorisant les échanges entre les auteurs et le public. Pour l'organisation de ce type d'événement, le soutien des gouvernements fédéral et provincial ainsi que la collaboration et l'appui des ambassades est indispensable, tant pour la logistique que pour la promotion de l'événement.

### **3. Reconnaître la spécificité de l'édition québécoise et franco-canadienne et son apport à l'économie canadienne**

Évoluant dans un environnement différent et s'adressant à un marché linguistique tout aussi différent, il est essentiel que les mesures mises en place par le gouvernement fédéral puissent s'adapter à la fois à l'édition anglophone et francophone afin de leur permettre de se développer et de rayonner, tant au Canada qu'à l'international.

#### **Initiative # 8**

##### ***Reconnaître le rôle de Québec Édition***

Actuellement, le gouvernement fédéral finance une partie des missions à l'international à travers le FLC et les activités de Livres Canada Books (LCB) dont la mission est de rassembler les intérêts des éditeurs francophones et anglophones dans une même organisation. Or, l'ANEL constate que ses actions, financées principalement par le gouvernement du Québec<sup>9</sup>, répondent davantage aux besoins spécifiques des éditeurs francophones et aux enjeux de ce marché.

Alors que les francophones représentent moins de 25 % de la population du Canada, les exportations des éditeurs québécois et franco-canadiens représentent la moitié du marché. Dans ce contexte, l'ANEL espère que le gouvernement canadien saura reconnaître l'apport de l'édition québécoise et franco-canadienne dans le développement économique du pays et le rayonnement de la culture canadienne dans le monde entier en soutenant davantage les actions de son comité Québec Édition.

### **4. Assurer aux créateurs une juste rémunération de leur travail**

Dans un contexte où le numérique bouscule les formes traditionnelles de financement et de consommation de la culture, l'industrie du livre doit faire face à de nombreux défis, dont celui de la reconnaissance de la propriété intellectuelle. Bien que cet actif soit intangible, il donne un sens à toute l'économie de l'industrie et reconnaît la valeur du livre ainsi que le travail de l'auteur et de l'éditeur.

#### **Initiative # 9**

##### ***Faire une analyse de la Loi sur le droit d'auteur et des impacts de sa modification en 2012 pour l'industrie du livre***

L'ANEL surveille de près la révision qui sera faite à l'automne 2017 de la *Loi sur le droit d'auteur*. Cette révision est l'occasion pour le gouvernement du Canada d'apporter les ajustements nécessaires à la suite de la modification de 2012 qui, rappelons-le, a été contestée par la presque totalité des acteurs culturels canadiens. Considérant que

---

<sup>9</sup> Selon le budget de Québec Édition pour l'année 2016-2017, le financement consacré aux Salons et Foires provenant du FLC et de LCB (Pacdé) est respectivement de 43 337 \$ et de 15 790 \$ comparativement à celui de la SODEC qui est de 555 000 \$.

l'industrie du droit d'auteur représente environ 50 milliards de dollars pour l'économie canadienne, il est urgent que le gouvernement fédéral mette sur pied un comité chargé d'analyser l'actuelle Loi.

## **Initiative # 10**

### ***Revoir les sources de financement des créateurs***

Alors que les dépenses des citoyens canadiens habituellement destinées à la participation culturelle se transfèrent de plus en plus vers l'achat de services Internet et d'appareils numériques, l'élaboration de nouveaux modèles d'affaires devra mettre à contribution tous ceux qui profitent de la créativité des artistes canadiens et prendre en compte tous les aspects de notre écosystème culturel, de la production à la participation, en passant par la commercialisation des produits. C'est pourquoi l'ANEL souhaite que le prochain budget fédéral appuie la recherche et le développement de nouvelles sources de financement pour les créateurs.

## Conclusion

Considérant que c'est par les livres qu'on s'ouvre à d'autres cultures et qu'on apprend sur notre propre culture, l'ANEL espère que le prochain budget fédéral tiendra compte des recommandations présentées dans ce mémoire, ainsi que celles de nos homologues anglophones de l'*Association of Canadian Publishers*. En augmentant le montant alloué au FLC, le prochain budget permettrait à l'industrie du livre de relever les défis que pose évidemment le numérique en culture, mais aussi ceux liés au contexte démographique, à la mondialisation et à la particularité identitaire des Québécois et des Canadiens français en Amérique. Ce soutien du gouvernement canadien et la reconnaissance de l'apport de l'édition francophone et du travail des créateurs assureraient non seulement à l'industrie du livre la stabilité dont elle a besoin pour continuer ses opérations, mais lui permettraient également d'innover et de saisir les occasions qui se présentent et d'en faire profiter l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.